

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 38 (1950)

**Heft:** 782

  

**Artikel:** Neuchâtel

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-267252>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VAUD

## Plan de campagne

Le comité lausannois du Suffrage féminin s'est réuni, mercredi, chez Mlle Quinche, présidente, pour établir les grandes lignes de la campagne en vue de la votation populaire qui se fera à la fin de l'hiver. M. J. Peytrequin, syndic de Lausanne, a pris contact avec Mlle Quinche, promet son précieux concours pour la campagne et a donné déjà d'utiles conseils. Les comités lausannois et vaudois du Suffrage féminin convoquent une première séance pour le lundi 4 décembre à 20 h. 30, au foyer du Théâtre, avec les associations féminines, des hommes politiques de tous les partis, afin de créer les commissions qui prépareront le travail.

Les membres du Suffrage féminin sont convoqués pour le jeudi 7 décembre à 20 h. 30 au local du Club alpin suisse (rue Beau-Séjour 24). On fait appel au plus grand nombre possible de concourants, à ceux qui peuvent fournir du travail (dactylographie, conférences), à ceux qui peuvent alimenter une caisse qui aura à faire face à une dépense de 12 à 15 000 francs, et qui est quasiment vide. (Compte de chèques postaux II. 3865, Lausanne).

## Dons reçus par le Comité

Verein für Frauenbestrebungen, Lucerne, 100 fr.

## Suivez l'exemple !

## Les femmes et l'assurance sur la vie

C'est dans la salle de la Chambre de commerce vaudoise que se réunit maintenant la Section de Lausanne du Suffrage féminin. Vendredi 10 novembre, Mme C. Abel-Treyvaud, licenciée ès sciences actuelles et commerciales de l'Université de Lausanne, qui prépare son doctorat, a parlé de l'assurance sur la vie.

Elle a relevé l'intérêt de cette nouvelle forme d'épargne qu'est l'assurance ; on est forcé de payer ses primes ; on néglige souvent d'aller porter ses économies à la caisse d'épargne. Et cette possibilité d'épargne offre de nombreuses formes. Mme Abel a distingué la prévoyance familiale, qui fait que le père de famille, la veuve, contractent des assurances pour assurer l'avenir de la famille en cas de décès du chef, et cette assurance peut prendre des formes diverses : assurance au décès, assurance mixte, la reine des assurances, la formule la plus utilisée, assurances spéciales, etc. Mme Abel a recommandé de ne pas s'engager étourdiment à payer des primes trop onéreuses, qui bouleversent un budget. Elle a dit les avantages de l'assurance à terme fixe, de l'assurance dotale, de la co-assurance invalidité qui est peu pratiquée et offre cependant de nombreux avantages. Elle a étudié aussi la réduction ou le rachat des assurances sur la vie, cette dernière opération étant très désavantageuse, et conseillé d'emprunter sur une police plutôt que de la vendre.

Enfin, Mme Abel a indiqué quelles sortes d'assurances doit contracter la femme seule, celle qui a des charges de famille — veuve ou parents âgés — la femme de trente ans con-

## Nos suffragistes à l'œuvre

## AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

## Le rapport de M. Jaccard, député. - Partisans et adversaires

Après avoir indiqué le surnombre des femmes (12 000 dans le canton de Vaud, 144 mille en Suisse), que le 44 % des femmes âgées de plus de vingt ans sont célibataires, veuves ou divorcées, qu'un million de femmes sont obligées de subvenir à leur subsistance, le rapporteur a montré combien il est logique que ces femmes qui gagnent leur vie, obéissent aux lois et paient des impôts, deviennent des citoyennes.

Il s'est élevé contre l'idée d'organiser un plébiscite féminin ; la citoyenneté est un droit avant d'être un devoir ; et ce droit, s'il n'était revendiqué, au nom de la justice et de l'équité démocratique, que par une infime minorité, il faudrait l'accorder à cette minorité. Qu'importe si la majorité des femmes demeurent indifférentes à ce droit ! L'essentiel pour nous est que celles dont les circonstances parfois tragiques, parfois douloureuses, commandent une participation aux affaires publiques, puissent faire valoir, dans toute leur étendue, leur droit de personnes humaines, autonomes et conscientes.

M. Jaccard a réfuté ensuite quelques opinions hostiles au suffrage féminin qui, nulle part, n'a corrompu l'esprit de famille. Dès l'instant où l'on admet que la femme, éducatrice et mère, est capable d'élever et de former les futurs citoyens du pays, on doit admettre qu'elle est digne de participer aussi aux affaires du pays. Nous n'hésitons pas à confier l'ordonnance médicale, dont dépendra peut-être le salut d'une vie, à une pharmacienne ; on n'hésite pas davantage à remettre sa santé entre les mains d'une infirmière ou d'une femme médecin ; on admet sans discussion que le corps d'élite des institutrices instruit et façonne la génération de demain. Et l'on refuserait à celles d'entre ces femmes qui le désirent le droit de dire leur mot dans les affaires de la commune ?

Une longue discussion suivit, où les partisans de la réforme furent en majorité. S'exprimèrent contre le suffrage féminin, MM. Pilet, député radical de Bottens, qui

tractera une assurance mixte ; celle de 35 ans et plus, une co-assurance d'invalidité ou une rente avec invalidité. Les rentes viagères assurent un rendement intéressant si on les contracte à l'âge optimum : 61 ans pour les hommes, 63 ans pour les femmes, et là encore, il y a plusieurs combinaisons possibles et fort intéressantes.

Au cours de la discussion qui suivit, on parla de l'âge où il faut contracter assurance, de l'assurance-vieillesse et survivants, qui en réalité n'est pas une assurance, etc., et Mme Abel répondit avec bonne grâce aux questions de ses auditrices fort intéressées. S.B.

## FRIBOURG

Le parti socialiste a déposé au Grand Conseil, une motion proposant l'introduction du suffrage féminin dans le canton.

sans doute facilement réfutés par des interprétations opposées et par la mention des faits laissés ici dans l'ombre. Mais, tel qu'il est, l'ouvrage se lit avec un intérêt soutenu.

Marg. Maire.

Filippo Anfuso : *Du Palais de Venise au Lac de Garde* — Traduit de l'italien par Eug. Bestaux — Editions Calmann-Lévy, Paris.

## Poésie

Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer...

Ce n'est pas une raison parce que j'ai oublié qui est l'auteur de cette vérité profonde pour ne pas la citer, et, parmi les plus désemparées des entreprises, j'aime surtout la patiente et douce ténacité de l'artiste, l'application solitaire qui fait des tentatives du poète une forme essentielle de la vie.

Dernièrement, un homme d'esprit que j'apprécie fort m'a fait de la peine. Chez un libraire romand, dans le cadre de la Semaine suisse, il cherchait à indiquer un remède pour tirer d'embarras l'édition suisse. Il recommandait aux éditeurs de notre pays d'encourager le génie didactique, explicatif et « constructeur de ponts », qui est le propre de notre peuple et, par contre, de se montrer extrêmement sévère en ce qui concerne le lancement imprudent des œuvres d'imagination ou de poésie, dans lesquelles nous ne saurions occuper qu'un rang inférieur...

Pauvre ami raisonnable, que faisiez-vous du

prétend ainsi sauver la famille (pauvre famille !) ; Coderey député libéral de Lutry, qui veut épargner aux femmes la « sale politique » que font les hommes, et A. Chevalley, député agrarien de Belmont s/Yverdon. Il y eut encore M. J. Chamorel, député libéral de Lausanne, celui-ci même qui se battit comme un beau diable, en 1945, pour que le parti libéral lausannois ne se prononçât pas sur le suffrage féminin, et qui est pour la réforme, mais aussi contre et vota : non. M. Chamorel est obsédé par les 40 000 étrangères qui ont épousé des Suisses, qui sont devenues automatiquement suisses et qui pourraient voter. A quoi on lui a fait remarquer qu'il s'agissait de discuter suffrage féminin communal et non pas nationalité suisse, question qui dépend des Chambres fédérales. A quoi on peut ajouter que la loi sur la perte et l'acquisition de la nationalité suisse est une loi mal faite dont, depuis plus de 30 ans, les femmes réclament en vain la révision, parce qu'elles ne sont pas citoyennes.

Les interventions en faveur du suffrage féminin communal furent nombreuses et solidement étayées ; on entendit notamment MM. P. Schneider, député radical de Begnins, A. Mayer, député radical de Payerne, F. Bettens, député radical d'Aubonne, qui présenta, en faveur du plébiscite féminin, une motion qu'il transforma en une interpellation et qu'il finit par retirer. M. Brawand, député socialiste de Vevey, G. Rigassi, député libéral de Lausanne, Albert Margot, député radical de Lausanne, D. Dénératz, député radical de Vevey, qui s'élevèrent contre la prétention de M. Chamorel de refuser le droit de vote à 99 Vaudoises parce que la centième est une étrangère devenue suisse par son mariage, Potterat, député agrarien de Molondin, Fattebert, député agrarien de Granges, Bussey, député socialiste de Lausanne, A. Robichon, député chrétien-social de Lausanne, A. Murret, député popiste de Lausanne, M. Lavanchy, député socialiste d'Yverdon, etc.

## GENÈVE

Près de 1 100 jeunes citoyens et citoyennes ont envahi, dimanche 26 novembre, le Victoria Hall où nos autorités les avaient invités à venir marquer d'un serment solennel leur entrée dans la vie civique.

Sous la présidence de M. le conseiller administratif Cottier, s'est déroulé impeccablement le cérémonial traditionnel et émouvant. Après le discours de M. de Senarclens, président du Conseil d'Etat, prirent la parole J.B. Battig, au nom des jeunes gens et Mad. Estoppel au nom des jeunes filles.

Elle termina crânement son allocution en ces termes : « Mais, cette cérémonie et les tâches que nous nous proposons d'accomplir, acquerront plus de poids, lorsque chacune de nous pourra affirmer librement son opinion par le vote ».

trionphe toujours possible de l'Inespéré ? Ne saviez-vous pas qu'il vient un moment pour chacun et pour chaque pays où, seul l'impossible a encore de la valeur ? Heureusement, il y a encore des poètes pour nous rappeler de compter sur l'Inespéré :

Le jour qui fut au lendemain de la misère, C'est ici,

Et fleurir est si prompt de la terre à la plante !

Gilbert Trolhier n'a pas craint de se livrer à l'inspiration et de publier ses vers. Il faut l'en féliciter et, par ailleurs, il a reçu un prix littéraire. Souhaitons que ses poèmes, parfois d'une sensibilité trop neuve pour être facilement goûtés de chacun, groupent autour d'eux une cohorte de privilégiés, auxquels sera accordée la joie d'entendre la voix même de la poésie :

Une aube caressée écoute ma musique. Je l'ai vue innocente et nue absolument : Je l'ai vêtue à peine, à la mode classique, Et sa grâce dit vrai si sa parure ment.

Je parle. Mais qui parle ? Est-ce encore ma [bouche], Est-ce le temps jadis ou peut-être est-ce vous ? Les mots épanouis ont une seule souche Et les hommes du temps des clochettes de [fous] M. G. M.

Grand prix de littérature rhodanienne Gilbert TROLHIER — *L'Inespéré* — Recueil de poèmes.

## NEUCHÂTEL

## La femme dans le monde à reconstruire

Mardi soir, 7 novembre, à la salle du Musée, M. Ed. Privat nous a parlé de la femme dans le monde à reconstruire et ceci, est-il besoin de le dire, avec beaucoup de simplicité, d'humour et de pertinence. Le conférencier a visité les pays dont il parle, il cite en exemple des choses qu'il a vues. Il sait invoquer des arguments inépuisables et frappants et c'est un véritable plaisir de l'entendre mettre son érudition, son idéalisme et son cœur au service d'une belle cause. Ce monde à reconstruire, c'est la fédération mondiale de demain. La femme, grâce à son amour, sa compréhension, son cœur maternel, par l'éducation aussi de ses enfants peut aider à la création de cette grande famille humaine, seul moyen d'obtenir un jour la paix dans le monde. Mais pour que cette aide soit efficace, pour qu'elle puisse faire entendre sa voix, il faut qu'elle ait les mêmes droits que l'homme, les droits civiques qui seuls lui permettront de collaborer avec succès au redressement du monde. Ces droits, la femme les a obtenus dans presque tous les pays, sauf le nôtre. Dans les pays scandinaves où les femmes votent depuis deux générations déjà, les progrès réalisés au point de vue social sont remarquables. Souhaitons de voir notre petit pays arriver bientôt à plus de tolérance. La conclusion du conférencier laisse entrevoir une espérance. Si la création d'une fédération mondiale peut paraître encore une utopie, il ne faut pas oublier que tant de choses réalisées à ce jour ont été considérées comme telles à leur départ. Puisque l'homme naît dans la douleur, peut-être doit-il en être de même pour la civilisation. Espérons que de ses souffrances et avec la collaboration de tous naîtra un monde nouveau. Merci à M. Ed. Privat pour son bel exposé.

## Ceux dont on redoute la venue

(Suite de la page 2)

deux parties ne désire le mariage : il ne s'agit pas de d'un flirt passager.

En ce qui touche aux conséquences sociales de l'avortement, plusieurs femmes prétendent que les classes aisées ont moins d'enfants parce qu'avec de l'argent elles n'ont pas de peine à recourir à l'avortement. A ce propos l'enquêteuse fait la remarque que dans les classes aisées, les femmes ne sont pas exclusivement sexuelles.

Les décisions d'avortement devant être prises rapidement, il faudrait trop de temps pour constater le bien-fondé des motifs avancés en faveur d'une intervention ; mais si la teneur de l'article 120 du Code pénal est précise du point de vue juridique, il n'en est pas moins vrai que le médecin consulté joue un rôle prédominant ; c'est ainsi que l'enquête constata dans sept cas, des interruptions de grossesses qui avaient été refusées par la clinique.

Quant aux possibilités et aux limites de l'aide aux femmes enceintes, lorsque la question financière est en jeu, le médecin adresse la patiente à l'assistance sociale, mais la femme refuse généralement cette aide afin de ne pas être contrôlée. Un petit nombre cependant cherchent auprès d'elle un soutien moral. On peut également s'adresser au tuteur général pour la recherche de la paternité.

Il ne faudrait cependant pas sous-estimer la valeur du rôle de l'assistante sociale dans les cas sus-mentionnés : elle peut rendre de grands services, soit par des prestations de nature matérielle, soit par des démarches ou encore apporter une aide efficace au milieu des nombreuses difficultés auxquelles est exposée la femme ou la jeune fille. Et puis, on aurait grand tort aussi d'oublier la belle tâche d'influencer l'intéressée en faveur de l'enfant non désiré.

M.-L. P.

Les abonnés au « Mouvement Féministe », reçoivent « Femmes Suisses » d'office, sans aucun versement supplémentaire.

Pour soigner  
**TOUX et MAUX DE GORGE**  
prenez la  
**POTION FINCK**  
(formule du Dr. Bischoff)  
En vente à la PHARMACIE FINCK & C<sup>ie</sup>  
26, rue du Mont-Blanc, Genève  
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

La Société Coopérative de  
Consommation de Genève  
a accordé le droit de vote aux femmes  
dès sa création. Soutenez la Coopérative  
par vos achats.